

La citoyenneté de la nation

« La façon démocratique de procéder, lorsqu'on veut effectuer la transformation d'une société, c'est de proposer des réformes à la population et de lui demander de signifier son accord en portant au pouvoir ceux qui s'engagent à réaliser ces réformes. »

— *André D'Allemagne*

Soit! Boisclair désire faire un référendum « le plus tôt possible ». Qu'il en soit ainsi, ne contestons pas le fondement de sa volonté d'organiser un référendum. Alors oublions, un temps, le mot « possible » ingénieusement placé au côté du « le plus tôt » de la même phrase. Oublions aussi, de ce pas, que le dernier référendum, celui de 1995, a été volé, et que c'est un pays qui a été volé, et non pas qu'une simple consultation populaire. Oublions donc tous le reste, le temps du présent texte.

Alors, une question vient inévitablement à l'esprit : comment gagner ce fameux référendum? Ou plutôt, comment ne pas se le faire voler? Là est la véritable question. Du moins, de la part de la stratégie des attentistes.

Retour en arrière, en 1995. Près de 56 000 votants n'avaient pas de dossier à l'assurance maladie québécoise. Douteux. D'autant plus que même si l'on quitte le Québec et l'on perd les privilèges associés à la proto-forme de citoyenneté qui existe présentement au Québec, il demeure une trace ou un dossier de l'individu en question. Même le Directeur général des élections du Québec a reconnu ce fait :

« Au terme d'un examen exhaustif du dossier, le DGE avait finalement reconnu que 56 000 personnes inscrites sur la liste électorale (du référendum) n'avaient pas droit de vote et que ces noms devaient être radiés. »¹

Mais ce n'est pas tout. L'accélération du processus de citoyenneté de 44 000 immigrants reçus fut tellement bâclée, que selon Robin Philpot, auteur du célèbre livre « Le Référendum volé » et maintenant candidat du Parti Québécois dans la circonscription montréalaise de St-Henri—Ste-Anne, un dénommé Aroul Al Jidi, terroriste activement recherché par les services de sécurité américains, obtint sa citoyenneté canadienne au Québec au mois d'octobre 1995!

Et là on a pas encore abordé la question du financement, à l'origine du très connu scandale des commandites.

La source du problème citoyen : son inexistence

Parce que la nation québécoise a beau exister « officiellement », depuis la reconnaissance officielle d'Ottawa, malgré les problèmes sémantique de cette reconnaissance, il n'y a pas de citoyenneté agencée à celle-ci.

N'en déplaise aux défenseurs de la démocratie, depuis 1995, les militants du PQ réclament une carte d'électeur qui leur est toujours refusée. Le gouvernement issu de notre parti a toujours hésité à faire ce petit geste de bonne foi démocratique.

¹ 1999-11-08 O'Neil, *Le Devoir*

Pourtant, c'est un geste impossible à éviter si l'on se dit démocrate. Cependant, force est d'admettre qu'avec une telle carte, le fédéral aurait pu réaliser l'essentiel de sa fraude. Et comme le système judiciaire canadien affirme que seuls les québécois se doivent de respecter la loi québécoise, cela signifie implicitement que le reste du monde peuvent la violer, notamment le gouvernement canadien, ontarien, ou celui des 9 autres provinces ou des 3 autres territoires canadiens.

Dès lors se pose la question de la création d'une véritable citoyenneté nationale — assortie d'une véritable carte d'électeur efficace.

La solution : son existence

Il faut établir une citoyenneté québécoise différente que la citoyenneté canadienne +180 jours de résidence au Québec. Sinon, la totalité des 30 millions de citoyens canadiens pourraient — techniquement — être électeurs québécois et ainsi se prévaloir d'une carte d'électeur et, ainsi, imposer une décision « démocratique » aux Québécois.

La création de la citoyenneté québécoise est permise en droit international public. Certains États des États-Unis possèdent même une telle citoyenneté. Le droit international public explique que ce droit incombe aux États, ce qu'est l'État du Québec.

La légitimité de la volonté du peuple du Québec de se protéger d'un autre vol de son pays appelle l'institution d'une telle citoyenneté. La reconnaissance de la nation l'appelle encore d'avantage. La volonté absolue d'une démocratie inviolable et respectée ne le permet : elle l'exige. L'expérience de 1980 et celle 1995 sont implacables. Cessons de considérer notre démocratie soumise à la dictature fédérale du droit constitutionnel *canadian*. Défendons notre démocratie. Défendons la démocratie.

Que Boisclair fasse son référendum. Nous n'en avons cure. Cependant, la création d'une citoyenneté proprement québécoise est absolument essentielle en cette matière.

Nous avons le choix. Être canadiens +180 jours de résidence dans notre plus beau pays du monde ou, encore, être de véritables québécois, inclusivement, aimant tous et toutes de ce pays. Pour ma part, c'est déjà fait.

Voilà ce que vous auriez dit, vous les attentistes, imbus de vos affirmations. Les attentistes cohérents qui ont soif d'une victoire « référendaire », doivent tout faire pour gagner le référendum. Mais le débat n'existe pas.

La question demeure : Le référendum, dans le contexte actuel, n'est qu'un prétexte d'attentisme. Alors, si vous en voulez la preuve, réclamez au moins une véritable citoyenneté que permet notre nationalité. Même le fédéral le reconnaît! Et posez-vous la question : pourquoi notre parti n'est pas d'accord?

Sasha-A. Gauthier
Présidence

Mouvement pour une élection sur la souveraineté